



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SERVICE DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

Prolongation de la période d'examens de conduite pour les motos et scooters durant la saison d'hiver

Pour répondre à une forte demande de la clientèle et des professionnels de la formation motos et scooters, les examens de conduite sont effectués durant la saison hivernale.

Sous réserve de conditions météorologiques et de conditions de circulation répondant aux exigences, deux séries d'examen pratiques pour les motos et scooters seront organisées les mardis, mercredis et jeudis après-midi au départ du site de Cossonay. Cette nouvelle offre sera disponible jusqu'au 14 décembre 2011 et reprendra dès le 17 janvier 2012.

Cette mesure vise à juguler la forte demande de rendez-vous et renforcer le niveau de formation des candidates et candidats, objectif commun entre le SAN et les professionnels de la formation et gage de sécurité sur nos routes.

Elle s'inscrit également dans la démarche Qualité entreprise par le Service des automobiles et de la navigation qui vise à assurer à ses clients un service soigné et de qualité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 septembre 2011

DSE, Pascal Chatagny, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 01